
COMPTE RENDU de la séance du 7 février 2023

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil d'Administration

Rapporteur : Christine HUGUES

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la dernière séance

2. Convention Boucherie ISNARD - Bons alimentaires 2023

Rapporteur : Christine HUGUES

Le rapporteur informe le Conseil d'Administration, qu'il souhaite renouveler en 2023, la distribution de bons alimentaires auprès de certains commerces de Grans, pour les familles rencontrant des difficultés financières et ayant constitué au préalable un dossier auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

La convention 2023 a été approuvée par délibération n°2022/51 du 29/11/2022.

La boucherie a changé de propriétaire le 1^{er} janvier 2023., il convient d'approuver une nouvelle convention avec le nouveau propriétaire, Monsieur et Madame ISNARD Jordan.

Il convient donc de délibérer sur ladite convention afin d'en approuver son contenu.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu

↳ Adopte le contenu de la convention entre le CCAS et la boucherie ISNARD.

↳ Précise que le CCAS fournira des cartes de bons alimentaires.

↳ Fixe le montant de la dépense à 3 500 €.

↳ Précise que ces dépenses seront mandatées sur la base de factures éditées par la boucherie ISNARD.

↳ Précise que les crédits nécessaires seront prélevés au budget primitif 2023, article 65134.

↳ Autorise Monsieur Le Président ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

3. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Rapporteur : Christine HUGUES

Depuis la loi Administration Territoriale de la République de février 1992, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) crée par son article 107 des nouvelles dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire. S'agissant du document sur lequel s'appuie le débat, ces nouvelles dispositions imposent un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer leur vote valablement et en connaissance de cause.

La tenue du ROB constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité la délibération sur le budget.

Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. A cet effet, les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le ROB, d'une note explicative de synthèse.

Conformément aux textes en vigueur, il y a lieu de tenir un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget principal du CCAS pour 2023 sur la base de la note de synthèse jointe aux convocations du conseil d'administration.

Vu le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

↳ Prend acte de la tenue du Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (ROB).

↳ Autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Discussion :

Mr REBOUL demande pourquoi le montant de l'aide au chauffage n'a pas été augmenté pour 2023, vu les augmentations des tarifs de l'énergie.

Mme HUGUES précise qu'une dépense d'un montant de 37 630 € a été octroyée pour cette aide en 2022, elle précise également que l'Etat a attribué aux foyers modestes une prime d'énergie d'un montant de 100 € en décembre et 200 € en janvier, elle précise également qu'elle préconise de garder du budget pour les impayés d'énergie qui risquent fortement d'augmenter cette année.

Mr CHAFINO demande des précisions sur le Bafa citoyen, le ccas étant amené à participer financièrement à ce nouveau dispositif.

Mme BREYSSE a demandé des précisions sur les dépenses remboursées à la collectivité.

4. Questions diverses

Un projet de délibération a été demandé par les membres du Conseil afin d'encadrer la participation financière aux obsèques des familles gransoises, le projet de délibération a été présenté et approuvé par les membres du Conseil d'administration et sera présenté au prochain conseil.

Le Président,
Philippe LEANDRI

